APERÇU DE LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION INDIENNE INSCRITE DU CANADA

établi par:

Andrew J. Siggner

Direction de la recherche, P.R.E.

Programme des Affaires indiennes et inuit

10 septembre 1979

E78
.C2
S5414
c. 3

APERCU DE LA SITUATION

DEMOGRAPHIQUE, SOCIALE ET ECONOMIQUE

DE LA POPULATION INDIENNE INSCRITE

DU CANADA

établi par:

Andrew J. Siggner
Direction de la recherche, P.R.E.
Programme des Affaires indiennes et inuit

10 septembre 1979

TABLE DES MATIERES

SECTION		PAGE
1.	INTRODUCTION	1
	1.1 Sources de données et observations	2
2.	CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	3
	2.1 Taille de la population et croissance démographique	3
	2.2 Tendances de la natalité	6
	2.3 Tendances de la mortalité	6
	2.4 Composition par âge	12
	2.5 Population indienne dans les réserves et hors des réserves	15
	2.6 Bandes indiennes par groupes démographiques	18
	2.7 Répartition géographique des bandes	20
3.	SANTE	24
	3.1 Principales causes de décès	24
	3.2 Incidence de la maladie	28
4.	NIVEAU D'INSTRUCTION	30
5.	EMPLOI	35
6.	CERTAINS ASPECTS DES SERVICES SOCIAUX	38
7.	LOGEMENT	42
8.	JUSTICE	44
9.	RESUME DE LA SITUATION ET DES IMPLICATIONS	46
10.	RENVOIS	52

TABLEAUX ET FIGURES PAGE

Tableau 1 - Nombre d'Indiens inscrits et population totale, 1966, 1971, 1976 et projections pour 1981 et 1986 4

Tableau 2 - Taux de natalité chez les Indiens inscrits et dans la population totale, 1966 à 1976 .. 5

Tableau 3 - Taux de mortalité infantile chez les Indiens inscrits et dans la population totale, 1960-1976 7

Tableau 4 - Taux de mortalité, par groupe d'âge sélectionné, chez les Indiens inscrits et dans la population totale, 1973-1976 9

Tableau 5 - Répartition en pourcentage de la population indienne inscrite et de la population totale, par groupe d'âge sélectionné, 1966, 1971, 1976 et projections pour 1981 et 1986 10

Tableau 6 - Nombre d'Indiens inscrits et population totale, par groupe d'âge sélectionné, 1966, 1971, 1976 et projections pour 1981 et 1986 11

Tableau 7 - Répartition en pourcentage de la population indienne inscrite résidant dans les réserves, selon le groupe d'âge, 1966, 1971-1976 16

Tableau 8 - Répartition en pourcentage de la population indienne inscrite résidant hors des réserves, selon le groupe d'âge, 1966, 1971-1976 17

Tableau 9 - Répartition en chiffres absolus et en pourcentage des bandes, selon un regroupement par taille des bandes, Canada et régions, 1977 19

Tableau 10 - Nombre de bandes, selon le type de localisation, Canada et régions, 1977 22

Tableau 11 - Répartition en pourcentage de la population indienne inscrite, selon la résidence et la localisation de la bande, 1977 23

Tableau 12 - Taux de mortalité de la population indienne inscrite et de la population totale, Canada et certaines provinces, 1974, 1976 25

TABLEAUX ET FIGURES PAGE

Tableau 13 - Nombre de décès, selon la cause, dans la population indienne inscrite et dans la population totale, 1974 1976 26

Tableau 14 - Mortalité infantile selon la cause: Indiens/Inuit, 1976 et population totale, 1974 27

Tableau 15 - Tuberculose: nombre de cas et taux, chez les Indiens/Inuit, 1966, 1973-1976 et dans la population totale, 1973 et 1974 29

Tableau 16 - Effectifs scolaires chez les Indiens inscrits (écoles primaires et secondaires) 1965-1966 et 1975-1976 31

Tableau 17 - Taux de persévérance scolaire jusqu'à la douzième année, des Indiens inscrits et de la population canadienne, par rapport à l'effectif scolaire de deuxième année, dix ans auparavant (1965-1966 à 1975-1976) 32

Tableau 18 - Nombre et pourcentage d'inscriptions d'enfants indiens d'âge scolaire (primaire et secondaire), 1969-1970 à 1977-1978 33

Tableau 19 - Inscriptions aux niveaux postsecondaires et universitaires à temps plein des Indiens inscrits, 1965, 1970 et 1975 34

Figure 1 - Taux de prise en charge par la population indienne inscrite et par la population canadienne, 1973-1986 36

Tableau 20 - Nombre de jeunes indiens inscrits bénéficiant de l'aide à l'enfance ou pensionnaires pour des raisons sociales selon le groupe d'âge pertinent, 1965-1966 à 1973-1974 39

Tableau 21 - Assistance sociale accordée à la population indienne inscrite, 1972-1973 et 1973-1974 . 40

Tableau 22 - Comparaison de certaines conditions de logement dans les réserves des Indiens inscrits et pour la population canadienne, 1971 et 1977 43

Tableau 23 - Certaines caractéristiques des détenus autochtones et non autochtones dans les pénitenciers fédéraux, 1979 45

APERCU DE LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE SOCIALE ET ECONOMIQUE DE LA POPULATION INDIENNE INSCRITE DU CANADA

1. INTRODUCTION

Le présent rapport donne un aperçu de la situation démographique, sociale et économique des Indiens inscrits du Canada et en compare certains aspects avec ceux de la situation que connaît l'ensemble de la population canadienne. Divers indicateurs ont été sélectionnés pour évaluer cette situation et sont étudiés dans les sections suivantes:

2. caractéristiques démographiques;
3. santé;
4. instruction;
5. emploi;
6. services sociaux;
7. logement;
8. justice;
9. résumé de la situation et ses implications

La période principalement visée dans ce rapport s'étend de 1966 à 1976. Chaque fois que cela a été possible, on s'est reporté à cette décennie pour donner un aperçu des tendances des divers indicateurs.

1.1 Sources des données et observations

Les données utilisées dans ce rapport proviennent surtout des dossiers de programmes des Affaires indiennes, tels que le Registre des Indiens, le relevé des effectifs scolaires (état nominatif), le Registre des Indiens recevant des prestations et des services d'assistance sociale, l'analyse des besoins en logement et l'enquête de 1977 sur les réserves et les établissements indiens. Les autres sources consultées sont les recensements de 1971 et de 1976, les estimations et les projections démographiques ainsi que les statistiques de l'état civil de Statistique Canada, etc.; le Recueil de données sur la santé de 1978 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada, contenant des données sur la santé des Indiens inscrits; les données du Service correctionnel du Canada portant sur les caractéristiques des détenus autochtones et autres dans les établissements fédéraux.

Dans la majeure partie de ce rapport, l'expression "Indienne" désigne les personnes inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens. Toutefois, dans certaines sources de données, il est impossible de distinguer les Indiens inscrits des personnes d'autre ascendance autochtone, et chaque fois que cela se produit, ce fait est indiqué. Par ailleurs, dans les chiffres donnés pour l'ensemble de la population canadienne, sont comptés les Indiens inscrits qui représentent 1,3% de la population totale. Les chiffres de population des Indiens inscrits ne correspondent pas aux chiffres officiels figurant sur les fiches de données du Registre des Indiens. Cet écart s'explique par la révision des chiffres du présent rapport afin de tenir compte des naissances déclarées en retard pour inscription dans le Registre des Indiens. C'est pourquoi le chiffre de la population totale des Indiens inscrits cité dans ce rapport est d'environ 1% à 2% plus élevé pour la période 1966-1976.

2. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

2.1 Taille de la population et croissance démographique

La taille de la population et les taux de croissance sont deux des variables les plus importantes nécessaires pour élaborer une politique et des programmes. En 1976, la population totale des Indiens inscrits était estimée à 291 171 personnes, soit environ 1,3% de la population totale du Canada.

Les taux annuels de croissance démographique des Indiens ont varié pendant la décennie 1966-1976. Ainsi, entre 1966 et 1971, l'augmentation moyenne annuelle était en pourcentage d'environ 3%, tandis que de 1971 à 1976, le taux annuel moyen de croissance était tombé à 2,1% par année. Au cours des mêmes périodes quinquennales, des taux de croissance démographique de 1,6% et de 1,2% étaient enregistrés pour la population totale du Canada. En raison de la baisse continue probable du taux de natalité chez les Indiens, il est prévu que le taux de croissance de la population indienne diminuera jusqu'à un taux moyen annuel de 1,8% entre 1976 et 1981 et de 1,4% entre 1981 et 1986. En chiffres absolus, on estime que la population indienne projetée augmentera d'environ 27 000 personnes pour atteindre le chiffre de 318 081 en 1981 et qu'elle s'élèvera à 340 739 personnes en 1986. (voir tableau 1)

Cependant, de 1976 à 1986, le pourcentage de la population indienne inscrite par rapport à la population totale du Canada restera stable.

TABLEAU 1 - NOMBRE D'INDIENS INSCRITS ET POPULATION TOTALE, 1966, 1971 ET 1976 ET PROJECTIONS POUR 1981 ET 1986

ANNEE	INDIENS INSCRITS		POPULATION TOTALE DU CANADA	
	POPULATION [1]	TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN [2]	POPULATION (EXPRIMEE EN MILLIERS	TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN
	en chiffres absolus	en %	en chiffres absolus	en %
1966	228,667		20,014.9	
		3.0		1.6
1971	263,499		21,568.3	
		2.1		1.2
1976	291,171		22,992.6	
		1.8		1.4
1981	318,081		24,472.5	
		1.4		1.4
1986	340,739		26,258.6	

[1] La population des Indiens inscrits de 1966 à 1986 a été révisée pour tenir compte des naissances déclarées en retard.

[2] Les taux de croissance indiqués sont les taux de croissance annuels moyens d'une période quinquennale.

Sources: Population indienne inscrite par âge, sexe et résidence, pour le Canada de 1966 à 1976, Centre de référence du programme, Programme des Affaires indiennes et inuit.

Documents de travail non publiés, Section du soutien de la recherche, Direction de la recherche, Programme des Affaires indiennes et inuit.

Statistique Canada, Estimations annuelles révisées de la population, 1921-1971, 1971-1976, Cat. n° 91-512, 91-518.

Statistique Canada, Projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1972-2001, Cat. n° 91-514.

Etabli par la Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et Inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord, le 22 juin 1979.

```
ENTER THE LINE NUMBER OF THE ITEM YOU WANT TO SEE, OR
PS.......Previous screen   CA....Longer description
?.....Menu-driven search   HELP...About this screen   .............Any command


GENERAL  SPECIFIC PREVIOUS NEXT     23     1 TITLE    SUBJECT  AUTHOR   NOVICE

DIAND LIB./BIBLIO. MAINC- - - - - - - VTLS - - - - - - - - - - COPIES AND VOLUMES
YOU CHOSE: Siggner, Andrew J.                                          (4/25)

   CALL NO: E78 C2 S5414
    AUTHOR: Siggner, Andrew J.
MAIN TITLE: Aperçu de la situation démographique, sociale et économique
            de la population indienne inscrite du Canada / établi par
            Andrew J. Siggner. --
 PUBLISHER: [Ottawa] : Programme des Affaires indiennes et inuit, 1979.

     LOCATION                STATUS          ITEM-ID   COPY  UNITS
   1. MAIN COLLECTION        Available       1000027542    2
   2. MAIN COLLECTION        Available       1000027543    3
   3. REFERENCE              Non-Circulatin  1000027541    1


ENTER THE LINE NUMBER OF THE ITEM YOU WANT TO SEE, OR
PS.......Previous screen   CA....Longer description
?.....Menu-driven search   HELP...About this screen   .............Any command
```

TABLEAU 2 - TAUX DE NATALITE [1] CHEZ LES INDIENS INSCRITS
ET DANS LA POPULATIONS TOTALE DE 1966 A 1976

ANNEE	INDIENS INSCRITS			TAUX DE NATALITE DE LA POPULATION TOTALE (POUR 1000 HABITANTS
	NAISSANCES (EN CHIFFRES) ABSOLUS	POPULATION A LA MI-ANNEE (EN CHIFFRES ABSOLUS	TAUX DE NATALITE (POUR 1000 HABITANTS	
1966	9,257	222,677	41.6	19.4
1967	9,079	229,110	39.6	18.2
1968	9,190	235,827	39.0	17.6
1969	8,947	242,486	36.9	17.6
1970	9,088	249,337	36.5	17.5
1971	8,997	256,432	35.1	16.8
1972	8,913	263,541	33.8	15.9
1973	8,646	270,179	32.0	15.5
1974	8,595	276,387	31.1	15.6
1975	8,348	282,721	29.5	15.8
1976	8,232	289,024	28.5	15.7

1 Le taux de natalité se calcule en divisant le nombre des naissances survenues durant une année donnée par la population à la mi-année et en multipliant ce résultant par 1 000.

Sources: Naissances rapportées selon l'année rapportée et l'année de l'événement par province, 1965-1977, par bande indienne, Centre de référence du programme, Programme des Affaires indiennes et inuit.

Documents de travail non publiés, Section du soutien de la recherche, Direction de la recherche, Programme des Affaires indiennes et inuit.

Statistique Canada, Statistique de l'état civil, Rapport annuel préliminaire, 1976, Cat. n° 84-201.

Etabli par la Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord, le 22 juin 1979.

2.2 Tendance de la natalité

Au cours des dernières années, le taux de natalité de la population Indienne inscrite a fléchi de façon marquée. Au milieu des années 60, on comptait 41,6 naissances pour 1 000 habitants chez les Indiens, soit un taux de natalité de plus de deux fois celui de l'ensemble de la population canadienne (voir tableau 2). En 1976, le taux de natalité des Indiens était tombé à 28,5 naissances pour 1 000 habitants, soit une chute de 32%, alors que le taux de natalité de l'ensemble de la population canadienne qui n'avait fléchi que de 19%, était de 15,7 naissances pour 1 000 habitants.

Cependant, il convient d'attirer l'attention sur un aspect important du phènomème: bien que le nombre de naissances ait diminué chez les Indiens inscrits, le nombre de femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) est passé de 44 600 à 67 400, de 1966 à 1976. Il semble probable que la baisse du taux de natalité se poursuivra bien que le nombre de femmes qui vont être en âge de procréer doive continuer encore à augmenter au cours de la décennie 80.

2.3 Tendances de la mortalité

En dépit du fait que le taux de mortalité des Indiens ait considérablement diminué au cours des dernières années, ce taux est encore beaucoup plus élevé que celui de l'ensemble de la population canadienne. Ainsi, le taux de mortalité infantile a fléchi, passant de 79 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1966 à 32,1 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1976. D'autre part, le taux de mortalité infantile pour la population totale du Canada est passé de 27,3 en 1960 à 16 en 1976 (voir tableau 3). L'âge moyen au décès chez les Indiens inscrits (qu'il ne faut toutefois pas confondre avec l'espérance de vie) s'est

TABLEAU 3 - TAUX DE MORTALITE INFANTILE CHEZ LES INDIENS INSCRITS ET DANS LA POPULATION TOTALE 1960-1976 [1]

ANNEE	POPULATION INDIENNE INSCRITE	POPULATION TOTALE DU CANADA
1960	79.0	27.3
1961	76.3	27.2
1962	74.9	27.6
1963	70.4	26.3
1964	63.9	24.7
1965	52.6	23.6
1966	52.4	23.1
1967	53.6	22.0
1968	48.6	20.8
1969	41.1	19.3
1970	34.2	18.8
1971	45.2	17.5
1972	47.5	17.1
1973	40.8	15.5
1974	41.2	15.0
1975	39.7	15.7
1976	32.1	16.0

[1] Taux de mortalité infantile par millier de naissances vivantes.

Sources: Direction générale des services médicaux, ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada, Recueil de données sur la santé, mars 1978.

Statistique Canada, Statistique de l'état civil, 1976, Cat. n° 84-201.

Etabli par la Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord, le 22 juin 1979.

élevé de 36 ans en 1966 à 44 ans en 1976. Ces données contrastent avec l'âge moyen au décès pour la population totale du Canada qui s'établissait à environ 67 ans en 1976.

Au chapitre de l'âge moyen au décès, deux facteurs contribuent à maintenir un écart aussi marqué entre la population indienne et l'ensemble de la population canadienne. En premier lieu, la population indienne connaît toujours des taux de mortalité beaucoup plus élevés chez les jeunes bébés, comme nous l'avons d'ailleurs constaté, ainsi que chez les jeunes adultes (voir tableau 4). Par exemple, dans le groupe d'âge des 20-44, le taux de mortalité est quatre fois plus élevé chez les Indiens que dans l'ensemble de la population canadienne. Dans les autres groupes d'âge, c'est-à-dire des 1-4 ans et des 5-19 ans, le taux de mortalité des Indiens est près de trois fois plus élevé que celui de l'ensemble plus élevés au fait que la majeure partie de la population indienne (soit 66%) soit âgée de moins de 30 ans, on a une concomitance statistique: l'âge moyen au décès chez les Indiens est inférieur à celui de l'ensemble de la population canadienne.

De nombreux facteurs concourent à hausser le taux de mortalité, surtout, parmi les groupes des jeunes. Il se peut que certains de ces facteurs soient l'isolement relatif des communautés indiennes, la mauvaise qualité des logements, le manque de réseaux d'égout et d'eau potable et la rareté des services médicaux. Ces facteurs et bien d'autres se combinent pour expliquer l'âge moyen au décès chez les Indiens, qui tend cependant à s'élever.

Il importe toutefois de signaler le taux de mortalité dans le groupe des adultes (20-44 ans), puisque c'est ce groupe d'âge qui augmentera de façon importante au cours de la

TABLEAU 4 - TAUX DE MORTALITE, PAR GROUPE D'AGE SELECTIONNE, CHEZ LES INDIENS INSCRITS ET DANS LA POPULATION TOTALE DE 1973 A 1976[1]

ANNEE	TAUX DE MORTALITE PAR GROUPE D'AGE SELECTIONNE (PAR MILLIER D'HABITANTS)									
	1 - 4 ans		5 - 19 ans		20 - 44 ans		45 - 64 ans		65 ans et plus	
	POP. INDIENNE INSCRITE	POP. TOTALE	POP. INDIENNE INSCRITE	POP. TOTALE	POP. INDIENNE INSCRITE	POP. TOTALE	POP. INDIENNE INSCRITE	POP. TOTALE	POP. INDIENNE INSCRITE	POP. TOTALE
1973	3.1	0.8	1.7	0.7	6.5	1.6	15.6	9.2	61.0	56.0
1974	3.5	0.8	2.2	0.7	6.2	1.6	16.8	9.1	53.0	55.9
1975	2.4	0.8	1.6	0.7	5.5	1.5	14.8	8.9	60.4	54.5
1976	3.3	0.7	2.1	0.6	5.8	1.4	15.4	8.7	53.6	53.5
TAUX MOYEN 1973-76	3.1	0.8	1.9	0.7	6.0	1.5	15.7	9.0	57.0	55.0

[1] Le nombre de décès des Indiens inscrits a été révisé pour tenir compte des décès déclarés en retard. Tous les taux de mortalité sont calculés en divisant le nombre des décès enregistrés par la population de chaque groupe d'âge et en multipliant ce résultat par 1 000.

Source: Documents de travail non publiés de la Section du soutien de la recherche, Direction de la recherche au Programme des Affaires indiennes et inuit. Décès rapportés par l'âge au décès et par l'année de l'événement pour le Canada de 1973 à 1976.

Etabli par la Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord, le 22 juin 1979.

TABLEAU 5 - REPARTITION EN POURCENTAGE DE LA POPULATION INDIENNE INSCRITE [1] ET DE LA POPULATION TOTALE PAR GROUPE D'AGE SELECTIONNE, 1966, 1971, 1976 ET PROJECTIONS POUR 1981 ET 1986

ANNEE	REPARTITION EN POURCENTAGE DE LA POPULATION PAR GROUPE D'AGE									
	0 - 14 ans		15 - 29 ans		30 - 64 ans		65 ans et plus		15 - 64 ans	
	POP. INDIENNE INSCRITE	POP. TOTALE	POP. INDIENNE INSCRITE	POP. TOTALE	POP. INDIENNE INSCRITE	POP. TOTALE	POP. INDIENNE INSCRITE	POP. TOTALE	POP. INDIENNE INSCRITE	POP. TOTALE
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
1966	47.7	32.8	24.4	22.7	23.7	36.8	4.2	7.7	48.1	59.5
1971	46.6	29.4	25.9	25.9	23.4	36.6	4.1	8.1	49.3	62.5
1976	42.1	25.5	29.3	28.3	24.5	37.5	4.1	8.7	53.8	65.8
1981	36.8	23.7	32.6	28.2	26.4	38.8	4.2	9.4	59.0	67.0
1986	31.9	24.5	34.2	25.3	29.7	40.4	4.2	9.8	63.9	65.7

[1] La population indienne inscrite entre 1966 et 1976 est révisée pour tenir compte des naissances déclarées en retard.

Sources: Population indienne inscrite par âge, sexe et résidence pour le Canada, de 1966 à 1977, Centre de référence du programme, Programme des Affaires indiennes et inuit.

Documents de travail, non publiés de la Section du soutien de la recherche, Direction de la recherche, Programme des Affaires indiennes et inuit.

Etabli par la Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord, le 22 juin 1979.

TABLEAU 6 - NOMBRE D'INDIENS INSCRITS [1] ET POPULATION TOTALE, PAR GROUPE D'AGE SELECTIONNE, POUR 1966, 1971, 1976 ET PROJECTIONS POUR 1981 ET 1986

ANNEE	GROUPE D'AGE									
	0 - 14 ans		15 - 29 ans		30 - 64 ans		65 ans et plus		15 - 64 ans	
	POP. INDIENNE INSCRITE	POP. TOTALE (EXPRIME EN MILLIERS)	POP. INDIENNE INSCRITE	POP. TOTALE (EXPRIME EN MILLIERS)	POP. INDIENNE INSCRITE	POP. TOTALE (EXPRIME EN MILLIERS)	POP. INDIENNE INSCRITE	POP. TOTALE (EXPRIME EN MILLIERS)	POP. INDIENNE INSCRITE	POP. TOTALE EXPRIME EN MILLIERS)
1966	109,043	6,592.	55,893	4,541.	54,132	7,343.	9,559	1,530.	110,025	11,884.
1971	122,766	6,381.	68,178	5,587.	61,668	7,856.	10,887	1,733.	129,846	13,443.
1976	122,581	5,878.	85,372	6,460.	71,192	8,531.	12,026	1,975.	156,564	14,835.
1981	117,150	5,835.	103,790	6,917.	83,941	9,447.	13,200	2,273.	187,731	16,364.
1986	108,628	6,445.	116,431	6,664.	101,582	10,582.	14,345	2,565.	217,766	17,247.

[1] La population indienne inscrite entre 1966 et 1976 est révisé pour tenir compte des naissances déclarées en retard.

Sources: Population indienne inscrite par âge, sexe et résidence pour le Canada de 1966 à 1977, Centre de référence du programme, Programme des Affaires indiennes et inuit.

Documents de travail non publiés de la Section du soutien de la recherche, Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit.

Etabli par la Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord, le 22 juin 1979.

prochaine décennie par suite de l'explosion démographique des années '60 de la population indienne. Si le taux de mortalité continue à baisser de façon marquée tout au long de la prochaine décennie, en particulier chez les tout-petits et les enfants, il est possible que la population indienne s'accroisse à un rythme plus rapide que prévu, malgré la diminution probable du taux de fécondité (voir tableau 4).

2.4 Composition par âge

Pour établir la demande ou les besoins en services et programmes des divers groupes d'âge, les technocrates et les décisionnaires ont besoin des données sur la composition actuelle et probable par âge de la population indienne.

La population indienne inscrite qui se trouve dans le groupe d'âge des 15-29 ans (jeunes adultes) représentait 25% de l'ensemble de la population indienne en 1966 (voir tableau 5). En 1976, cette proportion s'était élevée à plus de 29%, soit 85 372 personnes, et elle devrait atteindre 34% (116 431 personnes) en 1986 (voir tableau 6).

Si l'on compare ce groupe d'âge avec celui de la population canadienne, on constate que ce dernier représentait environ 23% de cette population en 1966 et qu'il avait atteint une proportion de 28% en 1976. Contrairement à ce qui se passe dans la population indienne, le groupe d'âge des 15-29 ans de la population canadienne devrait descendre à 25% en 1986, en raison de la baisse du taux de natalité survenue au cours des années 60 et au début des années 70.

Quant à la population des personnes à charge qui forment le groupe des moins de 15 ans, sa proportion par rapport à l'ensemble de la population indienne inscrite a subi un changement marqué. Ainsi, en 1966, ce groupe représentait près de 48% de cette population, mais en 1976, cette proportion était tombée à 42%. Si le nombre des naissances devait continuer à décliner pendant les années à venir, la population des moins de 15 ans ne représenterait plus qu'environ 32% de l'ensemble de la population indienne en 1986 (voir tableau 6). Par ailleurs, dans l'ensemble de la population canadienne, les personnes à charge composant le groupe des moins de 15 ans représentaient 33%, 26% et 24% en 1966, 1976 et 1986 respectivement. Cependant, bien que la proportion des personnes à charge composant la population indienne ait diminué plus lentement que dans l'ensemble de la population canadienne au cours des années 1966-1976, il est prévu qu'elle diminuera plus rapidement entre 1976 et 1986.

Deux facteurs se conjuguent pour contribuer au vieillissement de la population: le fléchissement du taux de natalité et l'augmentation de l'âge moyen au décès. C'est en effet dans les groupes d'âge des 15-29 ans et des 30-64 ans (tableau 6) que cette observation peut être vérifiée, là où de 1966 à 1986 la proportion respectivement de l'ensemble de la population indienne représentant ces groupes s'est élevé. Même si un phénomène semblable s'est produit au niveau de la population canadienne, l'augmentation des pourcentages de l'ensemble de la population canadienne représentant ces deux groupes d'âge est loin d'être aussi marquée que dans la population indienne. Les progrès accomplis au chapitre de l'âge moyen au décès ou de l'espérance de vie chez les Indiens sont particulièrement évidents dans le groupe d'âge des 30-44

ans dont la taille devrait pour le moins doubler: de 31 198 en 1966, il devrait passer à 63 207 en 1986.

Il semble bien que la composition par âge de la population indienne inscrite ait les mêmes tendances par groupes d'âge que celle de l'ensemble de la population canadienne, mais chez les Indiens, ces tendances se retrouvent avec un décalage d'environ dix ans sur celles du Canada. Ainsi, alors que l'explosion démographique de l'après-guerre et le fléchissement subséquent du taux de fécondité ont eu, au cours de cette décennie, des répercussions importantes sur le marché du travail et sur les effectifs scolaires dans l'ensemble de la population canadienne, les mêmes effets ne se feront sentir qu'au cours de la prochaine décennie pour la population indienne inscrite.

Dans le groupe des 15-64 ans, en particulier, où se retrouve la population active potentielle, le nombre des personnes devrait s'accroître considérablement au cours des années 80 et le taux de natalité, fléchir. Cette modification de la composition par âge entraînera donc une diminution du nombre des personnes à charge pour la population active possible des Indiens inscrits, ce qui devrait contribuer à augmenter le niveau de vie par habitant pourvu que cette situation s'accompagne aussi d'une amélioration des possibilités d'emploi.

La baisse prévue du taux de natalité a aussi d'autres conséquences immédiates sur de nombreux programmes et services touchant les enfants indiens, comme l'éducation, les soins des enfants et le bien-être social. Ces sujets sont d'ailleurs traités dans les chapitres suivants de ce rapport.

2.5 Population indienne dans les réserves et hors des réserves

La tendance de la répartition de la population indienne inscrite dans les réserves et hors des réserves s'est déplacée au cours des dix dernières années. En 1966, la population indienne vivait dans les réserves et sur les terres de la Couronne (désignées ensuite comme les réserves) dans une proportion de 84% et hors des réserves dans une proportion de 16% (voir tableaux 7 et 8). Dans ce dernier cas, le pourcentage s'est stabilisé en 1975 et s'était maintenu au-dessus de 27% en 1976. Bien qu'il soit difficile de faire des prévisions, il est probable que la proportion de la population habitant hors des réserves augmentera, quoique plus lentement, au cours des années 80. Si la tendance actuelle persistait, les Indiens hors des réserves représenteraient de 32% à 34% de la population indienne en 1986.

La répartition en pourcentage de la population indienne inscrite, selon l'âge et la résidence, indique que le nombre des personnes formant les groupes d'âge des 20-24 ans et des 25-29 ans, soit les plus mobiles, a diminué entre 1966 et 1976 dans une proportion respective de 8% et 10% dans les réserves (voir tableau 7). A titre d'exemple, le groupe des 25-29 ans a perdu de son importance dans les réserves en passant de 77% à 67% au cours de cette période. C'est également dans ce groupe que la proportion des personnes habitant hors des réserves est passée de 23% à 33% au cours de cette période (voir tableau 8). Toutefois, depuis 1971, la proportion des Indiens habitant les réserves a diminué plus lentement qu'au cours des années 1966-1971. Ainsi, de 1974 à 1976, la proportion de ces Indiens est demeurée très stable pour ce qui est des groupes d'âge dits mobiles et de la plupart des autres.

TABLEAU 7 - REPARTITION EN POURCENTAGE DE LA POPULATION INDIENNE INSCRITE RESIDANT DANS LES RESERVES, SELON LE GROUPE D'AGE, 1966, 1971-1976 [1]

ANNEE	GROUPE D'AGE							
	0-14 ans	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus	TOTAL
1966	87.2	87.3	80.9	77.2	77.2	81.6	87.4	84.1
1971	78.5	81.8	74.2	67.7	70.2	76.2	83.6	76.6
1972	77.4	80.5	74.4	67.3	69.5	75.7	82.7	75.7
1973	76.1	79.5	74.6	67.2	68.9	75.1	82.5	74.9
1974	74.9	76.6	73.0	66.1	67.1	73.2	79.1	73.2
1975	74.2	75.6	72.8	66.5	67.3	73.4	77.8	72.8
1976	74.0	75.3	73.0	67.2	67.1	73.4	77.8	72.7

[1] L'expression "dans les réserves" englobe les Indiens vivant sur les terres de la Couronne; pour l'année 1966 et pour les années 1971-1973, la population résidant dans les réserves a été révisée pour tenir compte d'une modification apportée à la définition de la résidence en 1974 et pour pouvoir comparer les tendances dans le temps.

Sources: Population indienne inscrite par âge, sexe et résidence, pour le Canada de 1966 à 1977, Centre de référence du programme pour le Programme des Affaires indiennes et inuit. Documents de travail non publiés de la Section du soutien de la recherche, Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit.

Etabli par la Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit ministère des Affaires indiennes et du Nord, le 22 juin 1979.

TABLEAU 8 - REPARTITION EN POURCENTAGE DE LA POPULATION INDIENNE INSCRITE RESIDANT HORS DES RESERVES, SELON LE GROUPE D'AGE, POUR 1966, 1971-1976[1]

ANNEE	GROUPE D'AGE							
	0-14 ans	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus	TOTAL
1966	12.8	12.8	19.1	22.8	22.8	18.4	12.7	15.9
1971	21.5	18.2	25.8	32.3	29.8	23.8	16.4	23.4
1972	22.6	19.5	25.6	32.7	30.5	24.3	17.3	24.3
1973	23.9	20.6	25.4	32.8	31.1	24.9	17.7	25.1
1974	25.1	23.5	27.0	33.9	32.9	26.8	20.9	26.8
1975	25.8	24.4	27.9	33.5	32.7	26.6	22.2	27.2
1976	26.0	24.8	27.0	32.8	32.9	26.6	22.2	27.4

[1] Pour les années 1966 et 1971-1973, la population résidant hors des réserves a été révisée pour tenir compte d'une modification apportée en 1974 à la définition de la résidence et pour pouvoir comparer les tendances dans le temps.

Sources: Population indienne inscrite par âge, sexe et résidence pour le Canada de 1966 à 1977, Centre de référence du programme, Programme des Affaires indiennes et inuit.

Documents de travail non publiés de la Section du soutien de la recherche, Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit.

Etabli par la Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord, le 22 juin 1979.

Nul doute qu'un grand nombre de facteurs expliquent les modifications survenues dans la répartition de la population des Indiens vivant dans les réserves et hors des réserves depuis 1971. Il est certain que la mauvaise situation économique qui a existé dans les villes tout au long de cette décennie, a restreint les possibilités d'emploi et a augmenté la concurrence dans le cadre d'un marché du travail déjà limité. Il se peut donc qu'un mouvement de retour vers les réserves et les établissements indiens contribue à stabiliser la proportion de la population vivant dans les réserves. En outre, cette même situation économique peut contribuer à décourager la migration à l'extérieur des réserves. Dans le même ordre d'idée, il est fort possible que l'amélioration du logement et la croissance économique dans les réserves, ainsi qu'une prise en main de l'éducation par les Indien puissent aussi être des facteurs qui viennent décourager la migration à l'extérieur des réserves ou contribuent à ramener les Indiens dans les réserves.

2.6 Bandes indiennes par groupe démographique

Nous incluons cette brève description pour donner au public lecteur une idée de la taille de la population des bandes indiennes. La plupart des bandes indiennes comptent au plus 1 000 membres, mais dans chaque bande, un certain nombre des membres vit habituellement hors des réserves ou des établissements.

Le plus grand nombre de bandes se trouve dans le groupe de population 301-1 000. Sur 573 bandes dénombrées, 224 (soit 39%) se classent dans cette catégorie (voir tableau 9).

TABLEAU 9 - REPARTITION, EN CHIFFRES ABSOLUS ET EN POURCENTAGE, DES BANDES, SELON UN REGROUPEMENT PAR TAILLE DES BANDES, CANADA ET REGIONS, 1977

TAILLE DES BANDES	CANADA		ATLANTIQUE		QUEBEC		ONTARIO		MANITOBA		SASK.		ALBERTA		C.-B.		MACKENZIE		YUKON	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
0-100	95	16.6	5	17.2	5	12.8	20	17.4	3	5.3	2	2.9	4	9.8	54	28.0	0	0	2	14.3
101-300	179	31.2	10	34.5	6	15.4	40	34.8	6	10.5	11	16.2	9	21.9	81	42.0	6	37.5	10	71.4
301-1000	224	39.1	12	41.4	17	43.6	40	34.8	32	56.1	41	60.3	18	43.9	53	27.0	9	56.3	2	14.3
1001-2000	59	10.3	2	6.9	10	25.6	10	8.7	12	21.1	12	17.7	6	14.6	6	3.0	1	6.3	0	0
over-2000	16	2.8	0	0	1	2.6	5	4.3	4	7.0	2	2.9	4	9.8	0	0	0	0	0	0
TOTAL	573	100.0	29	100.0	39	100.0	115	100.0	57	100.0	68	100.0	41	100.0	194	100.0	16	100.0	14	100.0

Source: Population indienne inscrite par sexe et résidence pour 1977, Centre de référence de programme, Programme, des Affaires indiennes et inuit.

Etabli par la Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Dans l'ordre décroissant, le plus grand nombre suivant de bandes (173 bandes ou 31%) tombe dans le groupe des 101-300 membres. Par contre, 16 bandes seulement comptent des populations de plus de 2 000 membres dont la plupart sont en Ontario, au Manitoba et en Alberta.

2.7 Répartition géographique des bandes indiennes

Les territoires occupés par les bandes indiennes se classent en quatre catégories: urbaine, semi-urbaine, rurale et éloignée. Les définitions de ces catégories ne correspondent toutefois pas aux définitions que donne le recensement aux zones urbaine et rurale, mais elles s'énoncent plutôt ainsi:

Zone urbaine [1]	-	dont une importante superficie se trouve à l'intérieur d'un centre urbain ou contigue (d'une population d'au moins 10 000 habitants et possédant les attributs économiques d'un centre urbain);
Zone semi-urbaine	-	qui est située à environ 40 milles d'un centre urbain d'où rayonne un bon réseau de routes ouvertes en toutes saisons à la circulation;
Zone rurale	-	qui comprend les autres bandes habitant dans les limites de l'Inventaire des terres du Canada (à plus de 40 milles du plus proche centre urbain) dans des régions jouissant de moyens de transport acceptables (au moins une route);
Zone éloignée	-	qui comprend: a) toutes les bandes qui n'habitent pas dans les limites de l'Inventaire des terres du Canada et b) toutes les autres bande qui habitent dans les limites du I.T.C., mais dans des régions que l'on juge dépourvues de moyens de transport acceptables (aucune route).

D'après le tableau 10, près de 71% de toutes les bandes se trouvent en zone rurale ou en zone éloignée, soit 406 bandes sur 573, ce qui représente environ 65% des membres de l'ensemble des bandes indiennes inscrites. De toutes les bandes, seule une proportion de 29% se trouve en zone urbaine et semi-urbaine, ce qui correspond à 35% de l'ensemble de la population indienne.

Malgré que les définitions que donne le recensement de la zone rurale et de la zone urbaine ne soient pas rigoureusement comparables avec celles dont nous nous servons pour les bandes indiennes, les écarts entre le pourcentage de la population totale du Canada qui habite les zones rurales et urbaines et celui de la population indienne inscrite sont insuffisamment importants pour qu'il vaille la peine de les signaler. En 1976, 24% de la population totale du Canada vivait dans les zones rurales et 76% dans les zones urbaines contre 65% de la population indienne vivant dans les réserves désignées comme des zones rurales ou éloignées.

Par ailleurs, chez les Indiens inscrits habitant hors des réserves, la vaste majorité provient de bandes des zones rurales (voir tableau 11). Vient ensuite, par ordre d'importance, la population provenant de bandes des zones semi-urbaines et éloignées, respectivement dans une proportion de 23% et de 22%. Quant à la population vivant hors des réserves et provenant de bandes des zones urbaines, elle ne représente que 14% de la population totale des Indiens vivant hors des réserves.

TABLEAU 10 - NOMBRE DE BANDES SELON LE TYPE DE LOCALISATION[1], CANADA ET REGIONS, 1977

REGIONS[2]	TOTAL	ZONE URBAINE	ZONE SEMI-URBAINE	ZONE RURALE	ZONE ELOIGNEE
ATLANTIQUE	29	6	10	13	-
QUEBEC	39	5	15	5	14
ONTARIO	115	8	21	52	34
MANITOBA	57	1	5	26	25
SASKATCHEWAN	68	2	13	43	10
ALBERTA	41	3	12	19	7
COLOMBIE-BRITANNIQUE	194	23	41	77	53
MACKENZIE	16	-	1	8	7
YUKON	14	1	-	-	13
TOTAL CANADA	573	49	118	243	163

[1]Zone urbaine - dont une importante superficie se trouve à l'intérieur d'un centre urbain ou contigue (d'une population d'au moins 10 000 habitants et possédant les attributs économiques d'un centre urbain);
Zone semi-urbaine - qui est située à environ 40 milles d'un centre urbain d'où rayonne un bon réseau de routes ouvertes en toutes saisons à la circulation;
Zone rurale - qui comprend les autres bandes habitant dans les limites de l'Inventaire des terres du Canada (à plus de 40 milles du plus proche centre urbain) dans des régions jouissant de moyens de transport acceptables(au moins une route);
Zone éloignée - qui comprend: a) toutes les bandes qui n'habitent pas dans les limites de l'Inventaire des terres du Canada et b) toutes les autres bandes qui habitent dans les limites du I.T.C., mais dans des régions que l'on juge dépourvues de moyens de transport acceptables (aucune route).
[2]Ces régions correspondent aux régions administratives du Programme des Affaires indiennes et inuit.
Source: Population indienne inscrire par sexe et résidence, pour le Canada et les régions, pour 1977, Centre de référence du programme, Programme des Affaires indiennes et inuit.
Etabli par la Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord, le 22 juin 1979.

TABLEAU 11 - REPARTITION EN POURCENTAGE DE LA POPULATION INDIENNE, INSCRITE, SELON LA RESIDENCE ET LA LOCALISATION DE LA BANDE

RESIDENCE	LOCALISATION DE LA BANDE[1]				
	ZONE URBAINE (en %)	ZONE SEMI-URBAINE (en %)	ZONE RURALE (en %)	ZONE ELOIGNEE (en %)	TOTAL (en %)
Dans les réserves[2]	14.9	19.8	37.4	27.9	100.0
Hors des réserves	13.9	22.6	41.6	21.9	100.0
TOTAL	14.6	20.6	38.6	26.2	100.0

[1]Voir les définitions au renvoi 1 du tableau 10.

[2]L'expression "dans les réserves" comprend aussi les terres de la Couronne.

Source: Population indienne inscrite par sexe et résidence pour 1977, Centre de référence du programme, Programme des Affaires indiennes et inuit.

Etabli par la Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord, le 22 juin 1979.

3. SANTE

3.1 Principales causes de décès

Le taux de mortalité de la population indienne inscrite est plus élevé que celui de l'ensemble de la population canadienne. En effet, si l'on compare le taux de mortalité normalisé [2] des Indiens à celui de la population totale du Canada, on constate que le premier est presque deux fois plus élevé que le second, à savoir 13 décès pour 1 000 Indiens contre 7,4 décès pour 1 000 Canadiens (voir tableau 12).

Au chapitre des décès survenues dans la population indienne inscrite[3], figurent trois causes principales: les accidents, les traumatismes et les empoisonnements. Ces causes s'y retrouvent trois fois plus souvent que dans la population totale du Canada (voir tableau 13) et sont suivies par les maladies de l'appareil circulatoire. Parmi les autres grandes causes de décès, figurent les suites de maladies du système respiratoire, les néoplasmes (c'est-à-dire, les maladies reliées au cancer) et enfin, les maladies comportant des symptômes mal définis (surtout reliées aux décès des tout-petits et aux décès des vieillards). Dans ce dernier cas, le taux de mortalité est six fois plus élevé que celui de la population totale du Canada.

Au cours de 1976, les principales causes de mortalité accidentelle ont été imputables aux accidents d'automobile et aux noyades, qui surviennent respectivement deux fois et six fois plus souvent que dans la population canadienne. Quant aux suicides, le nombre y est deux fois plus élevé et

TABLEAU 12 - TAUX DE MORTALITE DE LA POPULATION INDIENNE INSCRITE ET DE LA POPULATION TOTALE, CANADA ET CERTAINES PROVINCES (1974, 1976)

REGION	TAUX DE MORTALITE NORMALISE[1] DE LA POPULATION INDIENNE INSCRITE, 1976 (POUR 1000 HABITANTS)	TAUX DE MORTALITE DE LA POPULATION TOTALE DU CANADA, 1974 (POUR 1000 HABITANTS
CANADA	13.0	7.4
QUEBEC	7.3	7.0
ONTARIO	9.1	7.5
MANITOBA	10.2	8.3
SASKATCHEWAN	15.9	8.6
ALBERTA	15.9	6.6
COLOMBIE-BRITANNIQUE	12.4	8.0

[1]Le taux de mortalité de la population indienne inscrite est normalisé d'après la composition par âge de la population totale du Canada et des provinces pour tenir compte de la composition par âge différente de la population indienne et pour que les taux de mortalité soient en tous points comparables.

Sources: Le Recueil de données sur la santé, Direction générale des services médicaux, ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada, mars 1978.

Etabli par la Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord, le 22 juin 1979.

TABLEAU 13 - NOMBRE DE DECES, SELON LA CAUSE, DANS LA POPULATION INDIENNE/INUIT INSCRITE (1976) ET DANS LA POPULATION TOTALE DU CANADA (1974)

CAUSE DE DECES	POPULATION INDIENNE ET INUIT (1976)		POPULATION TOTALE DU CANADA (1974)	
	N	%	N	%
ACCIDENTS, TRAUMATISMES ET EMPOISONNEMENTS	667	32.9	16,861	10.1
MALADIES DE L'APPAREIL CIRCULATOIRE	415	20.5	82,162	49.3
MADALIES DU SYSTEME RESPIRATOIRE	217	10.7	10,711	6.4
NEOPLASMES	159	7.8	34,065	20.5
SYMPTOMES MAL DEFINIS	98	4.8	1,592	1.0
MALADIES DE L'APPAREIL DIGESTIF	93	4.6	6,176	3.7
MORTALITE PERINATALE	90	4.4	2,451	1.5
MALADIES INFECTIEUSES ET PARASITAIRES	48	2.4	1,119	0.7
MALADIES DU SYSTEME NERVEUX	40	2.0	1,809	1.1
ANOMALIES CONGENITALES	33	1.6	1,718	1.0
MALADIES DU METABOLISME DE LA NUTRITION	26	1.3	3,889	2.3
MALADIES DU SYSTEME GENITO-URINAIRE	19	0.9	1,962	1.2
TROUBLES MENTAUX	31	1.5	837	0.5
MALADIES MUSCULO-SQUELETTIQUES	4	0.2	615	0.4
MALADIES DU SANG ET DES ORGANES SANGUINO-FORMATEURS	5	0.3	482	0.3
MALADIES DE LA PEAU	1	0.1	110	0.1
COMPLICATIONS DE LA GROSSESSE ET DE L'ACCOUCHEMENT	0	0.0	35	0.0
CAUSES INCONNUES	82	4.0	-	0.0
TOTAL	2028	100.0	166,594	100.0

Source: Le Recueil de données sur la santé, mars 1978, Direction générale des Services médicaux, ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada.

Etabli par la Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord, le 22 juin 1979.

TABLEAU 14 - MORTALITE INFANTILE SELON LA CAUSE: INDIENS/INUIT 1976 ET POPULATION TOTALE DU CANADA (1974)

CAUSE DE DECES	POPULATION INDIENNE ET INUIT (1976) N	TAUX[1]	POPULATION TOTALE DU CANADA (1974) N	TAUX[1]
MORTALITE PERINATALE	66	10.2	2,451	7.1
SYMPTONES MAL DEFINIS	48	7.4	427	1.2
MALADIES DU SYSTEME RESPIRATOIRE	45	6.9	420	1.2
ANOMALIES CONGENITALES	26	4.0	1,204	3.5
MALADIES INFECTIEUSES ET PARASITAIRES	19	2.9	175	0.5
ACCIDENTS, TRAUMATISMES	18	2.8	239	0.7
MALADIES DU SYSTEME NERVEUX	8	1.2	74	0.2
MALADIES DE L'APPAREIL DIGESTIF	6	0.9	80	0.2
MALADIES DE L'APPAREIL CIRCULATOIRE	3	0.5	27	0.1
MALADIES DU SYSTEME GENITO-URINAIRE	2	0.3	8	-
NEOPLASMES	1	0.2	23	0.1
MALADIES MUSCULO-SQELETTIQUES	1	0.2	3	-
MALADIES ENDOCRINIENNES DU METABOLISME	-	-	37	0.1
MALADIES DU SANG	-	-	20	0.1
TROUBLES MENTAUX	-	-	2	-
MALADIES DE LA PEAU	-	-	2	-
L'ENSEMBLE DES CAUSES	243	37.5	5,192	15.0

[1] Le taux de mortalité infantile représente le nombre de décès par millier de naissances vivantes.

Source: Le Recueil de données sur la santé de la Direction générale des services médicaux ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada, avril 1978.

Etabli par la Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord, le 22 juin 1979.

calculé en pourcentage des décès causes par la violence et les accidents, nous constatons qu'ils sont passés de 8 à 12% de 1975 à 1976 [4]. D'après une étude, la plupart de ces décès chez les Indiens frappent la population des jeunes adultes. [5]

Suivant le Recueil de données sur la santé du ministère de la Santé et du Bien-être social, les maladies du système respiratoire, les maladies infectieuses et parasitaires figurent parmi les quatre causes principales de décès des enfants en bas âge. Malgré la baisse générale du taux de mortalité infantile chez les Indiens, ces deux causes représentent presque six fois le taux de mortalité des autres enfants dans la population non indienne (voir le tableau 14).

3.2 Incidence de la maladie

A l'heure actuelle, les seules données disponibles sur l'incidence de la maladie dans la population indienne ont trait à la tuberculose. D'après la Direction générale des services médicaux du ministère canadien de la Santé et du Bien-être social, l'importance de cette maladie chez les Indiens inscrits est telle qu'on comptait environ 130 cas pour 100 000 habitants en 1976 contre 20 cas pour 100 000 habitants dans l'ensemble de la population canadienne (voir tableau 15).

Quant à la fréquentation des hôpitaux, nous ne possédons pas de données détaillées pour la population indienne. Cependant, la province du Manitoba dispose de statistiques indiquant les taux de fréquentation des hôpitaux des Indiens inscrits et du reste de la population.

TABLEAU 15 - TUBERCULOSE: NOMBRE DE CAS ET TAUX, CHEZ LES INDIENS/INUIT, 1966, 1973, 1974, 1975, 1976 ET DANS LA POPULATION TOTALE POUR 1973, 1974

ANNEE	CAS DANS LA POPULATION INDIENNE ET INUIT		CAS DANS TOUT LE CANADA	
	TOTAL	TAUX POUR 1 000 HABITANTS	TOTAL	TAUX POUR 1 000 HABITANTS
1966	577	2.4	--	--
1973	427	1.5	4,130	0.2
1974	439	1.5	3,770	0.2
1975	388	1.3	--	--
1976	370	1.3	--	--

-- Données impossibles à obtenir.

Source: Le Recueil de données sur la santé de la Direction générale des services médicaux, ministère de la Santé et du Bien-être social, mars 1978.

Etabli par la Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord, le 22 juin 1979.

Au cours de 1976, ce sont les Indiens inscrits qui comptaient le plus grand nombre de jours d'hospitalisation pour 1 000 habitants dans le cas des maladies du système respiratoire (près de 600 jours pour 1 000 habitants, soit trois fois plus que pour le reste de la population non indienne). Quant aux maladies infectieuses et parasitaires, elles venaient au deuxième rang, pour le nombre de jours d'hospitalisation, soit 350 jours pour 1 000 habitants, ce qui était aussi un taux trois fois plus élevé que pour le reste de la population non indienne; venaient ensuite les accidents et les traumatismes, avec un nombre de 300 jours pour 1 000 habitants.[6]

4. NIVEAU D'INSTRUCTION

Au cours de la décennie 1965-1975, le nombre d'enfants indiens fréquentant l'école a augmenté de façon marquée à tous les niveaux, de même que le nombre d'enfants ayant persévéré jusqu'à la fin du secondaire (voir tableau 16). Si l'on considère le nombre d'enfants qui ont fréquenté l'école sans interuption de la deuxième à la douzième année, le taux de persévérance est passé de 11% en 1965-1966 à près de 18% en 1975-1976 (voir tableau 17). Toutefois, ce taux est encore très inférieur au taux de persévérance de la population canadienne qui s'établissait à 75% en 1975-1976.

A partir de l'année 1972-1973, le pourcentage de jeunes indiens inscrits, qui sont âgés de 14 à 18 ans et qui fréquentent l'école secondaire, a décliné pour passer de 76% cette année-là à 61% en 1976-1977 (voir tableau 18).

TABLEAU 16 - EFFECTIFS SCOLAIRES CHEZ LES INDIENS INSCRITS (ECOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES), 1965 - 1966 A 1975 - 1976[1]

ANNEE	EFFECTIFS SCOLAIRES PAR NIVEAU					
	MATERNELLE POUR LES 4 - 5 ans	1 - 4	5 - 9	10 - 13	COURS SPECIAUX	TOTAL
1965-66	3,538	27,779	19,702	2,691	960	54,670
1966-67	3,694	28,811	20,608	2,840	1,205	57,158
1967-68	4,409	28,994	21,443	3,249	1,232	59,327
1968-69	5,762	28,939	22,404	3,844	1,500	62,449
1969-70	6,807	29,568	24,302	4,349	1,207	66,233
1970-71	6,836	29,321	25,568	5,149	1,575	68,449
1971-72	7,707	29,354	26,349	5,571	1,480	70,461
1972-73	7,810	29,288	27,012	5,755	1,274	71,139
1973-74	8,666	28,954	27,098	6,047	1,338	72,103
1974-75	9,273	28,482	27,509	5,718	1,267	72,249
1975-76	8,582	27,990	27,557	6,332	1,356	71,817

[1]Comprend les écoles fédérales, provinciales et privées ainsi que les écoles relevant des Territoires du Nord-Ouest.

Source: Relevé sommaire des Indiens inscrits, selon le niveau de scolarité, Canada, 1965-1966 à 1975-1976, Centre de référence du programme, Programmes des Affaires indiennes et inuit.

Etabli par la Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord, le 22 juin 1979.

TABLEAU 17: TAUX DE PERSERVERANCE SCOLAIRE JUSQU'A LA DOUZIEME ANNEE DES INDIENS INSCRITS ET DE LA POPULATION CANADIENNE, PAR RAPPORT A L'EFFECTIF SCOLAIRE DE DEUXIEME ANNEE DIX ANS AUPARAVANT (1965-1966 A 1975-1976)

ANNEE	INDIENS INSCRITS	CANADIENS
1965-66	11.1	50.5
1969-70	16.8	62.8
1970-71	17.7	69.8
1971-72	18.3	71.5
1972-73	17.9	71.0
1973-74	19.0	70.8
1974-75	15.3	71.5
1975-76	17.9	75.4

Sources: L'éducation au Canada, Statistique Canada, catalogue 81-229, rapport annuel.

Sommaire des Indiens inscrits par niveau, Canada, 1965-1966 à 1975-76, Centre de référence du programme, Programme des Affaires indiennes et inuit.

Etabli par la Direction de la recherche, du Programme des Affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord, le 22 juin 1979.

TABLEAU 18: NOMBRE ET POURCENTAGE D'INSCRIPTIONS D'ENFANTS INDIENS D'AGE SCOLAIRE (PRIMAIRE ET SECONDAIRE), 1969 - 1970 A 1977 - 1978

ANNEE	NOMBRE D'ENFANTS DU GROUPE DES 4-13 ANS FREQUENTANT L'ECOLE PRIMAIRE			NOMBRE D'ENFANTS DU GROUPE DES 14-18 ANS FREQUENTANT L'ECOLE SECONDAIRE		
	NOMBRE TOTAL D'ETUDIANTS (1)	NOMBRE TOTAL D'ENFANTS (2)	POURCENTAGE D'INSCRIPTIONS (1) - (2) x 100%	NOMBRE TOTAL D'ETUDIANTS (4)	NOMBRE TOTAL D'ENFANTS (5)	POURCENTAGE D'INSCRIPTIONS (4) - (5) x 100%
1969-1970	47,139	56,618	83.26	12,453	20,784	59.92
1970-1971	50,021	57,011	87.74	15,294	21,524	71.06
1971-1972	49,872	55,679	89.57	16,051	22,257	72.12
1972-1973	49,255	57,120	86.23	17,550	23,000	76.30
1973-1974	51,452	57,148	90.03	16,718	23,791	70.27
1974-1975	54,682	58,734	93.10	16,515	25,327	65.21
1975-1976	54,049	58,471	92.44	16,722	26,283	63.62
1976-1977	53,982	58,641	92.06	16,439	26,953	60.99
1977-1978	55,371	58,400	94.81	16,661	27,904	59.71

Source: Population scolaire, par niveau et âge, Canada, 1969-1970 à 1977-1978, Centre de référence du programme, Programme des Affaires indiennes et inuit.

Etabli par la Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord, le 22 juin 1979.

TABLEAU 19: INSCRIPTIONS AUX NIVEAUX POSTSECONDAIRE ET UNIVERSITAIRE A TEMPS PLEIN DES INDIENS INSCRITS 1965, 1970 ET 1975

ANNEE	INSCRIPTIONS A UN ETABLISSEMENT POSTSECONDAIRE [1]		INSCRIPTION A L'UNIVERSITE		POURCENTAGE D'INSCRIPTION A L'UNIVERSITE DANS LE GROUPE DES 18-24 ANS	
	CHIFFRES ABSOLUS	CROISSANCE QUINQUENNALE	CHIFFRES ABSOLUS	CROISSANCE QUINQUENNALE	POPULATION INDIENNE INSCRITE	POPULATION CANADIENNE
1965	3,103	--	131	--	.5	8.7
1970	10,946	252.8	432	229.8	1.4	11.8
1975	11,103	1.4	2,071	379.4	5.3	12.2

[1] Les programmes suivants s'inscrivent dans le cadre des études postsecondaires des Indiens inscrits: cours données dans les écoles normales, cours d'infirmière professionnelle, d'infirmière auxiliaire ou cours préparatoire, et cours spéciaux.

Sources: Cours postsecondaires pour les élèves indiens, 1965 et 1975, Centre de référence du programme, Programme des Affaires indiennes et inuit.

Statistique Canada, catalogue 81-229.

Population indienne inscrite par âge, sexe et résidence pour le Canada, 1965, 1970 et 1975. Centre de référence du programme, Programme des Affaires indiennes et inuit.

Etabli par la Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et inuit et du Nord, le 22 juin 1979.

De plus, d'avantage d'Indiens fréquentent des établissements postsecondaires depuis 1965, et ce tant en chiffres absolus qu'en pourcentage (voir tableau 19). Seulement 130 en 1965, les autochtones étudiant à l'université sont plus de 2 000, dix ans plus tard. En pourcentage de la population indienne âgée de 18 à 24 ans, les étudiants indiens au niveau universitaire représentaient, en 1965, seulement un demi pour cent de ce groupe tandis que les Canadiens fréquentant l'université constituaient 9% de la population canadienne du même groupe d'âge.

Cependant, de 1965 à 1975, le pourcentage de la population indienne fréquentant l'université a décuplé pour atteindre 5%, quoique toujours distancé par le pourcentage d'étudiants canadiens à l'université, qui était de 12% en 1975. Bien que les données ne soient pas disponibles actuellement, il semble que l'augmentation du pourcentage d'Indiens fréquentant l'université puisse, en partie, être attribuable à l'inscription à l'université d'un certain nombre d'adultes qui ne remplissent pas les conditions normales d'entrée à l'université.

Le taux de persévérance des étudiants indiens jusqu'à la douzième années est un indice de leur avenir scolaire. En effet, à moins que le taux de persévérance ne grimpe considérablement, les possibilités de recrutement pour des études et une formation postsecondaires seront très limitées.

5. EMPLOI

Quand on parle de chômage dans la population indienne, il faut bien comprendre que le terme "chômage" exprime une

FIGURE 1: TAUX DE PRISE EN CHARGE PAR LA POPULATION INDIENNE INSCRITE ET PAR LA POPULATION CANADIENNE, 1973-1986[1]

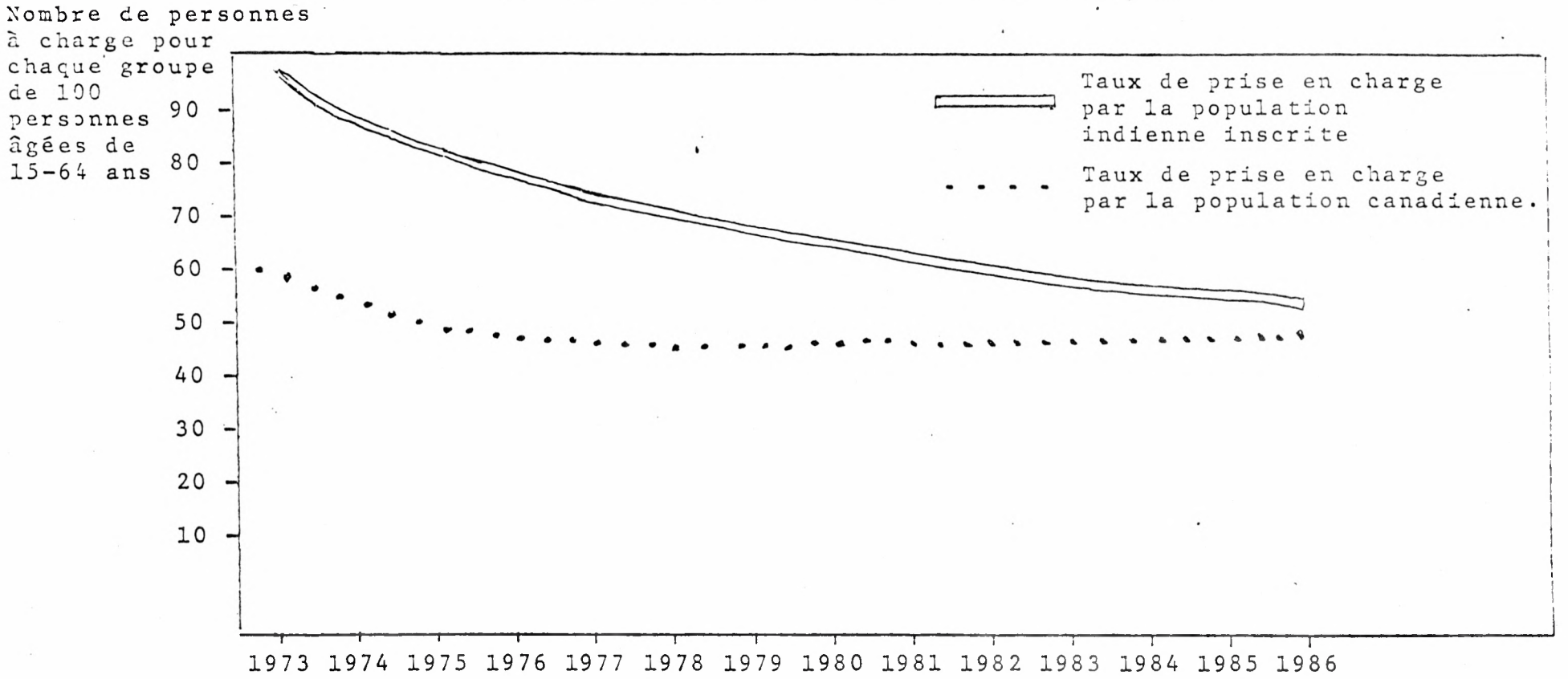

[1] On calcule le taux de prise en charge en divisant par le nombre le personnes âgées de 0-14 ans et de 65 ans et plus la population des 14-65 ans, et en multipliant le résultat par 100.

Sources: Siggner, A., "Population Projections for the Registered Indian Population 1973-1990", Direction de la recherche, ministère des Affaires indiennes et du Nord, août 1977.

Statistique Canada, Projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1972-2001, Projection B, catalogue 91-514

Etabli par la Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord, le 22 juin 1979.

réalité différente. Pour la population indienne qui vit selon ses traditions, les définitions données par Statistique Canada, par exemple, ne veulent rien dire. D'autres termes, tel que emploi à temps "plein" ou "partiel", soulèvent également des difficultés au niveau des concepts. Il est donc à conseiller d'être très prudent lorsque l'on compare un taux moyen de chômage de 7 à 8% pour l'ensemble de la population canadienne à un taux que l'on situe très largement entre 50 et 90% dans le cas de la population indienne.

On ne dispose d'aucune donnée statistique exacte sur le taux actuel de chômage ou d'emploi chez les Indiens inscrits; on sait toutefois que la grande majorité des familles indiennes reçoivent des prestations d'assistance sociale (voir chapitre 6).

En 1976, le taux de prise en charge (les moins de 15 ans et les 65 ans et plus) établi pour la population active potentielle (les 15-64 ans) était de 86% chez les Indiens inscrits (voir graphique 1), tandis que pour l'ensemble des Canadiens, ce taux était de 53%. On prévoit cependant une diminution du taux de prise en charge d'ici 1986: chez les Indiens, il y aurait 56 personnes à charge pour chaque groupe de 100 personnes âgées de 15 à 64 ans; ce taux se rapprocherait alors du taux calculé pour l'ensemble des Canadiens, qui devrait être de 52%. En 1986, en fait, la croissance du groupe des 15-64 ans aura réduit de façon significative le fardeau de cette prise en charge. Par ailleurs, la population indienne dite "productive" comprend un grand nombre de personnes sans emploi ou encore inemployables (par exemple, des étudiants, des personnes handicapées, etc.). Si on les soustrait de la population

active pour les ajouter à la population à charge, le fardeau économique porté par le tout petit noyau de la population active se trouve augmenté d'autant.

Ainsi, une baisse du taux de prise en charge pourrait contribuer à améliorer la situation économique des Indiens et à élever leur niveau de vie par habitant, si des emplois en nombre suffisant sont offerts à la population indienne active.

6. CERTAINS ASPECTS DES SERVICES SOCIAUX

En 1974. il y avait plus de 7600 enfants indiens bénéficiant de l'aide à l'enfance, pour toutes sortes de raisons sociales et personnelles, c'est-à-dire près de 8% de la population en question (voir tableau 20). Ce pourcentage est quatre fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population canadienne.

En 1974, 55% de la population indienne vivant dans des réserves recevait des prestations d'assistance sociale ou de bien-être (voir tableau 21). Dans une étude plus récente faite en Ontario, on estimait que 70% de la population indienne vivant dans les réserves bénéficiait de l'assistance sociale. Cette étude révélait également que quelque 72% de ces prestataires étaient des personnes en état de travailler. En comparaison, seulement 6% de l'ensemble de la population canadienne bénéficiait d'une telle assistance en 1974, en vertu du régime d'assistance publique du Canada.

Etant donné que, selon les prévisions, le groupe d'âge correspondant à la population active devrait grossir dans

TABLEAU 20: NOMBRE DE JEUNES INDIENS INSCRITS BENEFICIANT DE L'AIDE A L'ENFANCE OU PENSIONNAIRES POUR DES RAISONS SOCIALES SELON LE GROUPE D'AGE PERTINENT, 1965 - 1966 A 1973 - 1974.

ANNEE [1]	TOTAL	ENFANTS BENEFICIANT DE L'AIDE A L'ENFANCE [2]			ENFANTS PENSIONNAIRES POUR DES RAISONS SOCIALES
		ORGANISMES D'AIDE A L'ENFANCE	MINISTERE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD	SOUS TOTAL	
1965-66	4,780	1,962	1,090	3,052	1,728 [3]
1966-67	5,121	2,171	1,174	3,345	1,728 [3]
1967-68	5,900	2,617	1,465	4,082	1,818 [3]
1968-69	6,371	2,971	1,468	4,439	1,932 [3]
1969-70	6,911	3,317	1,613	4,930	1,982
1970-71	7,346	3,653	1,644	5,297	2,049
1971-72	7,523	3,842 [4]	1,571 [4]	5,413	2,110
1972-73	7,927	3,853 [4]	1,561 [4]	5,414	2,513
1973-74	7,641	4,112 [4]	1,258 [4]	5,370	2,271
	POURCENTAGE DES JEUNES INDIENS REPRESENTE PAR LES ENFANTS BENEFICIANT DE L'AIDE A L'ENFANCE, PAR GROUPE D'AGE [5]				
1965-66	-	-	-	-	-
1966-67	5.4	2.3	1.2	3.5	1.9 [3]
1967-68	6.1	2.7	1.5	4.2	1.9 [3]
1968-69	6.5	3.0	1.5	4.6	1.9 [3]
1969-70	7.1	3.4	1.6	5.0	2.1
1970-71	7.5	3.7	1.7	5.4	2.1
1971-72	7.7	3.9 [4]	1.6 [4]	5.5	2.2
1972-73	8.1	3.9 [4]	1.6 [4]	5.5	2.6
1973-74	7.8	4.2 [4]	1.3 [4]	5.5	3.3

[1] Chiffres moyens trimestriels établis pour les enfants bénéficiant de l'aide à l'enfance; inscriptions automnales pour les pensionnaires

[2] Le nombre d'enfants bénéficiant de l'aide à l'enfance sous la surveillance d'organismes spécialisés et du ministère des Affaires indiennes et du Nord.

[3] Estimations de Statistique Canada.

[4] Estimations du ministère des Affaires indiennes et du Nord.

[5] Ces pourcentages ont été calculés d'après les statistiques publiées sur la population âgée de 0-16 ans qui vit dans les réserves et sur les terres de la Couronne.

Source: Statistique Canada, Sécurité sociale, programmes nationaux, 1976, catalogue 86-201.

Etabli par la Direction de la recherche du programme des Affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord, le 22 juin 1979.

TABLEAU 21: ASSISTANCE SOCIALE ACCORDEE A LA POPULATION INDIENNE INSCRITE, 1972-1973 ET 1973-1974[1]

ANNEE	NOMBRE MOYEN DE PRESTATAIRES PAR MOIS	POURCENTAGE DE LA POPULATION BENEFICIANT DE L'ASSISTANCE SOCIALE
1972-73	105,247	56.9
1973-74	102,481	54.8

[1] L'assistance sociale est une aide financière accordée aux personnes et aux familles indiennes inscrites, dans le besoin, qui vivent dans des réserves et sur des terres de la Couronne; ne sont pas incluses les sommes versées aux personnes résidant dans des institutions. Les chiffres ne rendent pas compte des Territoires du Nord-Ouest.

Source: Statistique Canada, Sécurité sociale, programmes nationaux, 1976, catalogue 86-201.

Etabli par la Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord, le 22 juin 1979.

les années 1980, il serait fort possible que la demande d'assistance et de services sociaux augmente, surtout chez les chômeurs en état de travailler, si le niveau de l'emploi dans les réserves ne s'améliore pas de façon significative.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre de familles monoparentales dans la population indienne inscrite constitue une autre tendance qui peut avoir des conséquences importantes sur les types particuliers d'assistance et de services sociaux à donner. Par exemple, d'après le recensement de 1971, la proportion des femmes indiennes qui sont chefs de famille est plus élevée que celle des femmes canadiennes dans la même situation. En effet, 25% de tous les ménages indiens de 2 ou 3 personnes sont dirigés par une femme en comparaison avec 14% des ménages canadiens.

Un autre facteur joue également dans l'augmentation du nombre des familles monoparentales dirigées par des femmes: il s'agit de l'accroissement du nombre de mères célibataires et ce, en dépit de la baisse du taux général de natalité de la population indienne. Le pourcentage des naissances chez les mères indiennes célibataires est passé de 33% en 1971 à un peu plus de 50% en 1976. Pour la population canadienne, ces naissances ne constituaient que 8% de l'ensemble en 1966, puis 11% dix ans plus tard. D'après une étude, 53% des femmes indiennes célibataires ayant un ou deux enfants vivaient en concubinage (Lachance-Brulotte, 1975, p. 135).

Compte tenu de l'augmentation du nombre de femmes en âge de procréer prévue dans les années 1980, le nombre de familles monoparentales dirigées par des femmes croîtra probablement. Cette tendance pourrait influencer la demande d'assistance et de services sociaux.

7. LOGEMENT

D'après les plus récentes données sur le logement, soit celles de 1977, 40% des logements des réserves et des établissements indiens ont besoin de subir d'importantes réparations ou d'être remplacés. Quoique la majorité des logements indiens aient l'électricité (90%), seulement 50% d'entre eux ont l'eau potable et seulement 45% disposent d'un système d'évacuation des eaux usées ainsi que d'une tuyauterie. Cette situation est très courante dans les communautés rurales et isolées (voir tableau 23). En comparaison, d'après le recensement de 1971, au moins 60% de toutes les maisons rurales canadiennes ont ces installations (voir tableau 22).

Si l'on considère, de plus, que 32% des logements indiens acueillent deux ou plusieurs familles ou sont agrandis pour recevoir des familles nombreuses, [8] on constate que les Indiens vivant dans les réserves sont confrontés à un problème de surpeuplement. On peut également associer à de telles conditions de vie le niveau actuel de santé de la population indienne et le comparer à celui de l'ensemble de la population canadienne.

On prévoit pour la décennie qui se terminera en 1986, une demande accrue en matière de logements dans les réserves. D'après les projections démographiques, le principal groupe en âge de fonder une famille (20-29 ans) grossira de près de 36%, soit de plus de 30 000 personnes, au cours de cette décennie. On peut également supposer que l'augmentation prévue du nombre de familles monoparentales influencera, elle aussi, la demande de logements. La croissance numérique considérable qui devrait se produire dans les

TABLEAU 22: COMPARAISON DE CERTAINES CONDITIONS DE LOGEMENT DANS LES RESERVES DES INDIENS INSCRITS ET POUR LA POPULATION CANADIENNE DE 1971, 1977

REGION GEOGRAPHIQUE	POURCENTAGE DE LOGEMENT PAR TYPE D'INSTALLATIONS							
	ELECTRICITE		EAU POTABLE		SYSTEME D'EVACUATION DES EAUX USEES		TUYAUTERIE	
	INDIENS INSCRITS 1977	TOTAL 1971	INDIENS INSCRITS 1977	TOTAL 1971	INDIENS INSCRITS 1977	TOTAL 1971	INDIENS INSCRITS 1977	TOTAL 1971
	%	%	%	%	%	%	%	%
ZONES URBAINES[1]	96	99	74	99	71	98	71	98
ZONES RURALES[2]	93	95	49	84	38	64	38	76
ZONES ELOIGNEES	79	-	22	-	17	-	18	-
TOTAL	90	98	50	96	45	90	45	94

[1] Les réserves situées dans les régions urbaines sont comprises dans la zone urbaine; (voir 2.7 pour les définitions).

[2] Les données sur les conditions de logement de l'ensemble de la population canadienne en 1971 ont été tirées du recensement de la même année. A cette occasion, on avait utilisé des définitions différentes pour les termes "zone rurale". Toutefois, il semble que ces différences notionelles de dérangent en rien les comparaisons d'ordre général que l'on effectue ici entre les conditions de logement des Indiens et des Canadiens.

-- non disponible.

Source: Housing Needs Analysis Survey 1977, Direction des services communautaires, Programme des Affaires indiennes et inuit, 1979.

Statistique Canada, Bulletins de recensement de 1971, catalogue 93-738.

Etabli par la Direction du soutien de la recherche, Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord, le 22 juin 1979.

années 1980 est le reflet a) du taux de natalité élevé de la fin des années 1950 et du début des années 1960 et b) de la stabilisation du pourcentage de jeunes adultes vivant dans les réserves, stabilisation causée par un niveau de migration externe plus bas que prévu et un niveau de migration interne plus élevé.

8. JUSTICE

Compte tenu du pourcentage de la population canadienne constitué par l'ensemble des autochtones, en l'occurrence 2 ou 3%, [9] les autochtones sont plus nombreux en proportion dans les prisons fédérales, puisqu'ils représentent 9% de l'ensemble des détenus. Quant aux groupes d'âge, la plupart des autochtones et des autres détenus ont tendance à appartenir au groupe des 20 - 34 ans; dans les deux cas en fait (voir tableau 23).

Si l'on prend pour critère les crimes violents (meurtres, tentative de meurtres, homicides involontaires, viols, etc.), on constate, à l'aide du tableau 23, que 48% des détenus autochtones ont été condamnés pour de tels crimes, contre 27% seulement des détenus non autochtones. Il y a une différence marquée entre les autochtones et les non-autochtones condamnés pour homicide involontaire, puisque les premiers représentent 14% de tous les détenus autochtones tandis que les derniers ne constituent que 5% de tous les détenus non autochtones.

Par contre, en matière d'infractions sans voies de fait relevant du Code criminel, le pourcentage de non-autochtones parmi tous les détenus non autochtones est

TABLEAU 23: CERTAINES CARACTERISTIQUES DES DETENUS AUTOCHTONES ET NON-AUTOCHTONES DANS LES PENITENCIERS FEDERAUX, 1979

CARACTERISTIQUES CHOISIES	DETENUS	
	AUTOCHTONES[1]	NON-AUTOCHTONES
a) Nombre[1]	802	8,442
b) Pourcentage	8.7	91.3
GROUPES D'AGE:	%	%
a) moins de 20 ans	6.0	4.0
b) 20 - 34 ans	76.0	66.0
c) plus de 35 ans	18.0	30.0
TOTAL	100.0	100.0
TYPES D'INFRACTION:	%	%
a) crime violent[2]	48.0	27.0
b) crime non-violent	52.0	73.0
TOTAL	100.0	100.0
NOMBRE DE CONDAMNATIONS ANTERIEURES:	%	%
0	62.0	65.0
1	19.0	21.0
2	12.0	9.0
3 et plus	7.0	5.0
TOTAL	100.0	100.0
DUREE DE LA PEINE:	%	%
a) moins de 2 ans	7.0	4.0
b) de 2 à 3 ans	24.0	18.0
c) plus de 3 ans	69.0	78.0
TOTAL	100.0	100.0

[1] Sont compris dans le terme "autochtone" les Indiens inscrits sans statut, les Métis et les Inuit quoique les Inuit soient exclus du nombre de détenus autochtones.

[2] Au nombre des crimes violents, on trouve le meurtre, le viol, les voies de fait, etc.; les crimes non-violents ne sont pas dirigés contre la personne.

Source: Division de la statistique et des méthodes d'information, ministère du Solliciteur général, juillet 1979.

Etabli par la Direction de la recherche du Programme des Affaires indiennes et inuit, ministère des Affaires indiennes et du Nord, le 22 juin 1979.

plus élevé que celui des détenus autochtones. Par exemple, 31% des détenus non autochtones contre 21% des détenus autochtones ont été condamnés pour vols qualifiés; 11% des détenus autochtones et seulement 2% des détenus autochtones ont été emprisonnés pour des infractions à la Loi sur les stupéfiants.

Toutefois, il ne semble pas y avoir de difference marquée entre ces deux groupes (voir tableau 23) sur le plan de la récidive (nombre de condamnations antérieures). Ainsi, dans les deux groupes, 20% des détenus en étaient à leur deuxième infraction et environ 10% à leur troisième. Pour ce qui est de la durée de la peine, 24% des détenus autochtones purgeaient une peine de 2 à 3 ans en comparaison avec seulement 18% de détenus non autochtones. Cependant, un tel écart peut être attribuable aux types différents des infractions commises par chaque groupe et, à ce moment-là, on n'avait pas en mains une classification par recoupement des infractions par durée de la peine.

9. RESUME ET COMMENTAIRES

Ce rapport visait à décrire, en les comparant aux tendances relevées dans l'ensemble de la population canadienne, les tendances d'un certain nombre d'indicateurs démographiques, sociaux et économiques sélectionnés se rapportant à la population indienne inscrite. Il faut espérer que cette information sera utile aux décisionnaires, aux planificateurs et aux administrateurs au service du gouvernement. On trouvera ci-dessous plusieurs conclusions touchant aux questions démographiques, sociales et économiques ainsi que le résumé de certaines conséquences possibles.

Tout comme l'ensemble de la population canadienne, la population indienne a connu récemment, dans les années 60, une explosion démographique, mais avec un décalage de dix ans. Tous les membres de ce groupe feront leur entrée dans le groupe de la population active, dans le groupe en âge de fonder un foyer et sur le marché du logement presque simultanément au cours des années 1980. Par exemple, les 15-29 ans passeront de 85 000, qu'ils étaient en 1976, à plus de 116 000 en 1986, ce qui constitue en dix ans une augmentation de 34%. Les rangs de la population indienne active, en l'occurrence le groupe d'âge des 15-64 ans, devraient grossir et leurs membres passer ainsi de 157 000 en 1976 à 218 000 en 1986.

Contrairement à la population active qui ne fait qu'augmenter, le nombre d'enfants à charge de moins de 15 ans ne cesse de diminuer depuis 1971, et la chute amorcée devrait durer tout au long des années 1980. La cause sous-jacente de cette tendance est un rapide déclin du taux de natalité indienne qui est passé de 42 naissances environ à 29 naissances pour 1 000 habitants, entre 1966 et 1976. Bien que le taux de natalité indienne soit presque encore le double de celui de la population canadienne, il devait fléchir dans les années 1980. Cette diminution aura des effets à l'avenir sur l'effectif des écoles élémentaires. De plus, un taux de natalité moins élevé pourrait se traduire par des familles moins nombreuses. La baisse du nombre d'enfants à charge conjuguée à l'augmentation du groupe d'âge comprenant la population active réduirait le taux de prise en charge. Cette tendance pourrait donc avoir un effet bénéfique sur le niveau de vie des Indiens par habitant, si des efforts étaient entrepris en même temps pour multiplier les possibilités d'emploi.

Chez les Indiens, le taux de mortalité infantile a considérablement régressé depuis 1960, bien qu'il soit encore deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de population canadienne. D'autres groupes d'âge incluant jusqu'aux personnes de 44 ans connaissent aussi des taux de mortalité deux fois plus élevés que ceux de la population canadienne. Par exemple, le taux de mortalité des Indiens de 20 à 44 ans est quatre fois plus élevé que celui de la population canadienne appartenant au même groupe d'âge.

En général, les causes de mortalité les plus fréquentes chez les Indiens sont les accidents, les empoisonnements et les traumatismes auxquels sont attribués 33% de tous les décès de la population indienne et seulement 10% des décès qui surviennent dans l'ensemble de la population canadienne. D'après une étude, ce sont les jeunes adultes de la population indienne qui meurent de façon aussi violente. Ainsi, comme on prévoit que le nombre de jeunes adultes augmentera rapidement au cours des années 1980, le nombre de décès attribuables à ces causes pourrait grimper à moins que les causes sociales sous-jacentes ne soient réglées.

Tout récemment, le taux de croissance de la population indienne vivant hors des réserves a connu un ralentissement; en fait, il existe, d'une part, un mouvement de retour aux réserves et, d'autre part, une diminution de la migration à l'extérieur des réserves. Cette situation est très réelle dans le cas des jeunes adultes qui sont habituellement mobiles. Si cette tendance se poursuit, il est fort possible qu'elle engendre, dans les années 1980, une demande accrue d'emplois, de logements, etc., dans les réserves.

Depuis le début des années 1960, le nombre d'étudiants indiens fréquentant des établissements de niveau postsecondaire et universitaire a connu une hausse considérable. Cependant, le taux de persévérance des élèves indiens au niveau secondaire s'est peu amélioré au cours des dernières années. C'est ce groupe d'âge, les 10-19 ans, qui est en chiffres absolus le deuxième groupe en nombre chez les Indiens, le premier groupe étant celui des moins de dix ans. C'est dans ces deux groupes d'âge que sera puisé, dans les années 1980, l'effectif des établissements de niveau postsecondaire ainsi que les nouveaux membres de la population active.

La majorité des familles indiennes bénéficiaient, dans les années 1970, de l'assistance sociale, ce qui nous donne une idée du chômage. Si cette tendance se poursuit et s'accompagne, encore une fois, de l'augmentation prévue de l'effectif de la population active dans les années 1980, la demande d'assistance sociale pourrait atteindre des sommets élevés.

Le nombre croissant de familles monoparentales dirigées par des femmes constitue une autre tendance qui peut avoir des effets sur la demande d'assistance et de services sociaux particuliers. Le pourcentage grandissant des mères célibataires, qui est passé de 33% en 1971 à 50% en 1976, est un indicateur très primaire de cette tendance. Calculé sur l'ensemble de la population canadienne, le pourcentage de mères célibataires était de 11% seulement en 1976. Ainsi, les familles monoparentales, pour lesquelles les garderies, etc., sont nécessaires, pourraient devenir plus nombreuses dans les années 1980, en dépit de la baisse générale que connaît le taux de natalité indienne.

La montée prévue, dans les années 1980, du nombre d'Indiens inscrits en âge de fonder une famille provoquera un accroissement de la demande de logements, comme on l'a déjà fait remarquer. Toutefois, souvenons-nous qu'en 1977, près d'un tiers déjà des logements établis dans les réserves accueillaient deux ou plusieurs familles, ou devaient être agrandis pour recevoir des familles nombreuses. De plus, dans les réserves situées dans des zones rurales et éloignées (où la majorité de la population indienne réside), moins de 50% des logements avaient l'eau courante, un système d'évacuation des eaux usées et une tuyauterie en comparaison avec les logements ruraux des Canadiens, dont au moins 60% étaient dotés de telles installations en 1971.

Si l'on compare les détenus autochtones (Métis et Indiens inscrits et sans statut) et les détenus non autochtones des pénitenciers fédéraux, on constate que ces deux groupes de détenus appartiennent surtout au groupe des 20-34 ans. Toutefois, le pourcentage de détenus autochtones condamnés pour des crimes violents, c'est-à-dire pour des crimes contre des personnes, est considérablement plus élevé que le pourcentage relevé chez les détenus non autochtones; en effet, ils sont respectivement de 48% et de 27%. Le pourcentage de récidive est similaire dans les deux groupes.

En conclusion, la population indienne est encore désavantagée par rapport à la population canadienne en général. Comme cette étude le démontre, c'est la jeune population adulte indienne qui semble la plus touchée par la situation sociale et économique actuelle. Son taux de persévérance scolaire est plus bas que celui des Canadiens et, depuis quelque temps, les jeunes Indiens ont tendance à revenir dans les réserves, ou du moins à y rester, en

raison de la situation économique médiocre qui prédomine hors des réserves. En grand nombre, les jeunes adultes commencent à fonder des familles, avec tous les problèmes de logement que cela comporte, et l'on y trouve une proportion plus élevée de familles monoparentales dirigées par des femmes que dans la population canadienne. Les jeunes adultes constituent également un proportion importante des autochtones détenus dans les pénitenciers fédéraux, et leur taux de mortalité est considérablement plus élevé que celui de la population canadienne en général. Enfin, c'est ce groupe de jeunes adultes qui, prévoit-on, croîtra rapidement dans les années 1980.

10. RENVOIS

1 "Economic Classification, Indian Bands of Canada", Division des Services de développement, Direction du progrès économique des Indiens et des Esquimaux, ministère des Affaires indiennes et du Nord, décembre 1973.

2 Pour calculer le taux de mortalité, on a recours à un indice comparatif établi d'après la structure par âge de la population canadienne parce que la population indienne a une structure par âge beaucoup plus jeune. Le taux de mortalité indienne est ainsi plus facile à comparer à celui de la population canadienne.

3 Comprend les Inuit et les Indiens inscrits.

4 Santé et Bien-être social Canada, Direction des services médicaux, Recueil de données sur la santé, avril 1978, p. 44.

5 Santé et Bien-être social Canada, Direction des services médicaux, Région du Pacifique, Rapport annuel de 1976, appendice C.

6 Santé et Bien-être social Canada, Direction des services médicaux, Bureau régional du Manitoba, rapport non publié, 1976.

7 Lachance-Brulotte, G., La nuptialité des Indiens inscrits du Canada, Maîtrise ès sciences, département de démographie, Université de Montréal, décembre 1975, p. 135.

8 Ministère des Affaires indiennes et du Nord, Groupe de soutien du programme, Programme des Affaires indiennes et inuit, Liste de renseignements ayant rapport à l'analyse des besoins en logements, 1977. Ottawa, 1979, Page 1.

9 Cette estimation est très approximative, puisque dans les données des pénitenciers, sont comptés les Indiens inscrits, les Indiens sans statut et les Métis.